



# Réponses aux vœux de la Commission de gestion 2009

Délégué municipal : M. Pierre-Alain Blanc, Syndic

Aubonne, le 24 juin 2010/cdu



## **TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Vœux</b>	
2.1.	Pavillon du Chêne	
2.2.	Produits d'entretien	
2.3.	Arboretum .....	<b>3</b>
2.4.	Circulation	
2.5.	Parking	
2.5.1	Macaron	
2.6.	Logements futurs	
2.7.	Vœu de la CoFin .....	<b>4</b>



Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Dans sa séance du 22 juin 2010, la Municipalité a pris connaissance du rapport de la commission de gestion (CoGest) et de celui de la commission des finances (CoFin).

Elle les a lus avec intérêt et elle répond volontiers aux vœux exprimés par la CoGest.

La Municipalité a apprécié le travail réalisé par les membres de ces deux commissions et elle se réjouit du bon état d'esprit qui a présidé aux discussions.

## **2. Vœux**

### **2.1. Pavillon du Chêne**

La CoGest souhaite une meilleure utilisation de ce bâtiment. Par exemple en faisant la promotion de sa location à des tiers et en supprimant le chauffage de l'éclairage des WC publics qui l'abritent et qui sont à la charge communale pour Fr. 6'000.--. Des WC publics sont à proximité, à côté de la buvette du FC Chêne Aubonne et pourraient être mieux indiqués. L'installation de WC serait judicieuse au point d'information du Kiosque.

#### **Réponse :**

*L'utilisation est en fonction de la demande. Les toilettes seront mises hors service et remplacée par une toilette chimique. L'installation de WC proche du kiosque sera étudiée.*

### **2.2. Produits d'entretien**

Une approche écologique est souhaitée pour l'utilisation des produits de nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux notamment en utilisant si possible des produits de nettoyage biologiquement bien dégradables.

#### **Réponse :**

*Vœu accepté*

### **2.3. Arboretum**

Etudier et concevoir prochainement l'amélioration de la desserte de l'Arboretum en installant un sens unique à l'entrée du ch. de Plan par la RC 54 et en faisant ressortir les véhicules par les Rochettes en modifiant son épingle à cheveu. Cette modification aurait pour effet de sécuriser l'entrée dans le Vallon qui est actuellement dangereuse. Le développement de l'Arboretum et la venue de cars de voyageurs s'en trouveraient plus aisés

#### **Réponse :**

*Des discussions ont déjà eu lieu avec la Municipalité de Montherod pour mettre en place un sens unique d'entrée par le ch. de Plan avec une sortie obligatoire sur le "portail sud" de Montherod. De plus la Municipalité dispose d'une étude pour améliorer l'épingle à cheveux.*

### **2.4 Circulation**

La commission souhaite qu'un échéancier clair soit établi quant aux travaux qui vont être effectués pour essayer de solutionner l'engorgement du centre d'Aubonne et de ses alentours. Nous souhaitons que l'étude du 30 km/h soit étendue pour tout le territoire communal à forte densité de population.

#### **Réponse :**

*La Municipalité a pris l'option de hiérarchiser les études de circulation en commençant par les endroits les plus sensibles (la rue du Chêne). Elles seront étendues à la vieille ville puis aux quartiers à forte densité de population.*



## **2.5 Parking**

La mise en place d'une taxe de Fr. 15'000.-- pour tout nouveau logement construit sans place de parc aurait pour but de financer un fonds pour créer un parking. Cette devrait figurer au nouveau PGA (Plan Général d'Affectation) qui actuellement ne prévoit qu'une taxe de Fr. 2'000.--.

### **Réponse :**

*Excellente idée. Cette taxe de Fr. 15'000.-- figure dans le projet de règlement du PGA.*

## **2.5.1 Macaron**

Etudier la possibilité de proposer des macarons à louer mensuellement pour favoriser les résidents de quartiers tels que le Lignolat ou la rue Tavernier.

### **Réponse :**

*Il s'agit là aussi d'une bonne suggestion. La Municipalité possède déjà une étude avec macaron au Chêne et au Lignolat. Ces macarons pourraient être loués au prix mensuel de Fr. 50.--.*

## **2.6 Logements futurs**

Que des mesures claires soient prises lors de l'élaboration du prochain PGA pour que la commune se porte acquéreur de parcelles constructibles dans les zones possibles d'extension. Ceci afin de garantir des loyers "abordables" aux jeunes qui voudraient rester vivre à Aubonne.

### **Réponse :**

*Ce vœu rejoint les préoccupations de la Municipalité. Elle espère que le Conseil communal lui en donnera les moyens, sans parler du Service du développement territorial (SDT) (!).*

## **2.7 Vœu de la COFIN**

La commission des finances verrait d'un bon œil une rétrospective des charges et dépenses de fonctionnement, à 3 ou 5 ans, figurer dans les comptes communaux, pour en apprécier leur évolution

### **Réponse :**

*Vœu accepté.*

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 22 juin 2010.

Au nom de la Municipalité  
Le syndic : La secrétaire adj. :

P.-A. Blanc

C. Dubois

**Réponses déposées devant le Conseil communal d'Aubonne lors de sa séance du 29 juin 2010.**